fournis à l'acheteur d'une automobile au point de vente. Il existe des doutes quant à la valeur, en définitive, des renseignements qui seraient fournis, sans compter la difficulté d'uniformiser la façon la plus utile de fournir ces renseignements.

L'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE DE LA RÉPARA-TION DES AUTOMOBILES

Question nº 1139-M. Mather:

Songe-t-on à enquêter sur le présumé coût élevé et la qualité inférieure des services donnés par l'industrie de la réparation des voitures automobiles?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Le ministère des Transports ne possède pas l'autorité nécessaire pour entreprendre le genre d'enquête que suppose la question.

L'industrie de la réparation des automobiles a un caractère éminemment local; par conséquent, toute initiative dans ce domaine devrait d'abord être prise au niveau de l'administration municipale ou de l'administration provinciale.

AMHERST (N.-É.)—L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE FÉDÉRAL

Question nº 1140-M. Coates:

- 1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'agrandir l'édifice fédéral d'Amberst (Nouvelle-Écosse) où est installé le ministère des Postes?
- 2. Les plans définitifs de l'agrandissement projeté ont-ils été établis et, dans le cas de la négative, quand seront-ils terminés?
- 3. Si les plans définitifs d'agrandissement ont été établis, que comportera l'agrandissement et le gouvernement aura-t-il besoin d'autres terrains pour l'exécuter et, dans le cas de l'affirmative, quelle superficie de terrains supplémentaires sera nécessaire?
- 4. A quelle date a-t-on commencé à établir les plans de l'agrandissement projeté et quelles sont les raisons du délai considérable qui s'est écoulé entre l'établissement des plans et l'appel de soumissions?
- 5. A quelle date le gouvernement a-t-il l'intention de demander des soumissions pour l'agrandissement de cet édifice fédéral?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Le cas est encore à l'étude.

- 2. Non. On ne le sait pas.
- 3. Ne s'applique pas.
- 4. Au cours de 1967. Les retards sont attribuables à de nombreuses modifications des besoins de locaux.
 - 5. On ne le sait pas.

AMHERST (N.-É.)—LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE FÉDÉRAL

Question nº 1141-M. Coates:

1. A quelle date le gouvernement fédéral a-t-il d'abord manifesté l'intention de construire un im-

- meuble fédéral dans la ville d'Amherst pour loger les ministères du gouvernement fédéral actuellement situés dans des locaux loués?
- 2. Quelle a été la première date indiquée pour la construction de cet immeuble et pourquoi a-t-on recommandé de retarder le début des travaux de construction?
- 3. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet du retard dans la construction de cet immeuble et, dans l'affirmative, de qui provenaient-elles?
- 4. Quelle est la date actuelle fixée pour le commencement de la construction de cet immeuble?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Le 14 février 1966, alors que les prévisions budgétaires pour l'année financière de 1966-1967 ont été déposées.

- 2. Au cours de l'année financière de 1967-1968. Les retards sont attribuables à un certain nombre de modifications successives apportées par les ministères occupants à leurs besoins de locaux.
- 3. Pas dans le cas du ministère des Travaux publics.
 - 4. Aucune date n'a été fixée.

LA NOMINATION DE FEMMES AU CABINET

Question nº 1148-M. Mather:

Est-ce qu'on étudie la possibilité d'améliorer les rapports gouvernementaux en nommant des femmes membres au cabinet?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): La recherche de moyens efficaces et opportuns de nature à améliorer les rapports gouvernementaux est d'ordre constant.

L'ACHAT DE CAMIONS POUR DÉBLAIS

Question nº 1154-M. Marshall:

Dans le contrat d'achat de camions pour déblais conclu au prix de \$51,718.92 avec la F.W.D. Corporation (Canada) Ltd., a) combien de camions sont en cause, b) l'achat a-t-il fait l'objet d'une soumission, c) quelles sociétés ont fait des soumissions, d) quels étaient les montants des autres soumissions, e) dans quel but ces camions ont-ils été achetés?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transporis): a) 2; b) Oui; c et d) L'International Harvester Co. of Canada, d'Ottawa, \$21,456.87 et \$28,749.68, et la F.W.D. Corporation, Kitchener, \$21,574.84 et \$30,193.08.

Dans les deux cas, les offres plus basses de l'International Harvester Company n'ont pas été acceptées parce que les matériels offerts n'étaient pas conformes aux devis du Ministère.

e) Pour l'enlèvement de la neige aux aéroports de Saint-Jean et de Gander, à Terre-Neuve

LA DETTE NATIONALE

Question nº 1155-M. Matte:

1. Quel est le montant global de la dette nationale du Canada?